



DE 3 À 16 ANS

# Vacances d'hiver

**DU LUNDI 26 FÉVRIER  
AU VENDREDI 9 MARS 2024  
De 13H0 à 17H30**



## INSCRIPTIONS

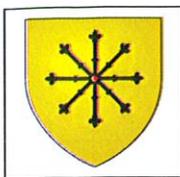
**Du Lundi 29 janvier 2024  
au Vendredi 9 Février 2024  
de 14h00 à 17h00**

**Les Mercredis  
de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00**

**L'Espace Socioculturel des Acacias**



**ALSH ABSCON**



# COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 Abscon  
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

### ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 16 ANS

*DU LUNDI 26 FEVRIER AU VENDREDI 9 MARS 2024*

Cette année, l'accueil de loisirs fonctionnera du **Lundi 26 Février au Vendredi 9 Mars 2024** inclus, du lundi au Vendredi de **13 H 30 à 17 H 30** sans interruption avec le goûter.

Cet accueil est réservé aux **enfants âgés de 3 à 16 ans révolus au premier jour.**

Les **enfants seront accueillis à l'école élémentaire Marius Assez pour les 6 à 16 ans et à l'école Maternelle Jules Ferry pour les 3 à 5 ans.**

Sa capacité d'accueil est limitée à **80 enfants de 3 à 5 ans et 120 enfants de 6 à 16 ans.** Seront donc satisfaites les demandes d'inscription reçues dans la limite de ce nombre, sous réserve que les droits aient été payés à l'inscription.

### DATES D'INSCRIPTIONS

**du Lundi 29 Janvier au Vendredi 9 Février 2024**

**de 14h00 à 17h00**

**Les Mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

**A l'Espace Socioculturel des Acacias**

La participation financière des parents est variable ; elle est définie en fonction des **revenus de l'année 2023** figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition, comme indiqué au verso. La non production de l'avis entraîne l'application du tarif D. **Ces tarifs s'appliquent aux enfants scolarisés ou domiciliés à ABSCON ou dont la garde est confiée officiellement à un parent pendant la durée de l'accueil** (dans ce cas, un extrait du jugement doit être fourni). Dans le cas contraire, les prix sont triplés.

**Paiement obligatoire à l'inscription par chèque  
à l'ordre du « Service enfance et Jeunesse » ou en numéraire**

**L'inscription sera prise en compte soit pour une semaine soit pour 10 jours complets.**

La participation sera remboursée pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs ou d'une semaine calendaire complète, sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou toute autre pièce, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours de fonctionnement de l'accueil et non pas des jours calendaires.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux enfants inscrits, que le vol ait été commis à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux communaux fréquentés.

Fait à ABSCON, le



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Du Lundi 26 Février au Vendredi 9 Mars 2024

## DROITS D'INSCRIPTION (déterminés en fonction des revenus et du nombre d'enfants)

### I – PLAFONDS ANNUELS DES RESSOURCES :

Les revenus pris en considération sont ceux de l'année 2023, ligne « **revenu imposable** ».  
L'avis d'imposition ou de non imposition sur les **revenus 2022** est à produire obligatoirement.

**A défaut, le tarif D sera appliqué.**

NOMBRE D'ENFANTS DU MÊME FOYER	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME A	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME B	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME C	REVENUS IMPOSANT LE TARIF DU BARÈME D
un	11 613 €	16 908 €	23 523 €	revenus supérieurs à ceux du Barème C
deux	12 953 €	19 407 €	26 464 €	
trois	14 291 €	21 906 €	29 405 €	
quatre	15 630 €	24 406 €	32 347 €	
cinq	17 036 €	26 905 €	35 287 €	
par enfant en plus	1 338 €	2 501 €	2 936 €	

*Le revenu à prendre en compte sur l'avis est le net imposable tel qu'indiqué sur les avis d'imposition ou de non imposition, c'est-à-dire le revenu imposable après déduction des 10 % et des charges.*

### II – TARIFS DIFFÉRENCIÉS DES DROITS D'INSCRIPTION :

Inscriptions pour l'intégralité du centre (10 demi- journées).

#### 1°) TARIF POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS :

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF D	
	10 jours	1 jour	10 jours	1 jour	10 jours	1 jour	10 jours	1 jour
Un	24,00 €	2,40 €	27,50 €	2,75 €	30,50 €	30,50 €	31,50 €	3,15 €
Deux	41,00 €	4,10 €	45,50 €	4,55 €	51,00 €	51,00 €	54,00 €	5,40 €
Trois	51,00 €	5,10 €	56,00 €	5,60 €	62,00 €	62,00 €	67,50 €	6,75 €
Quatre	58,50 €	5,85 €	66,00 €	6,60 €	74,00 €	74,00 €	78,00 €	7,80 €
Cinq	63,50 €	6,35 €	73,50 €	7,35 €	80,00 €	80,00 €	85,50 €	8,55 €
NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF D	
	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
Un	12,00 €	2,40 €	13,75 €	2,75 €	15,25 €	3,05 €	15,75 €	3,15 €
Deux	20,50 €	4,10 €	22,75 €	4,55 €	25,50 €	5,10 €	27,00 €	5,40 €
Trois	25,50 €	5,10 €	28,00 €	5,60 €	31,00 €	6,20 €	33,75 €	6,75 €
Quatre	29,25 €	5,85 €	33,00 €	6,60 €	37,00 €	7,40 €	39,00 €	7,80 €
Cinq	31,75 €	6,35 €	36,75 €	7,35 €	40,00 €	8,00 €	42,75 €	8,55 €

#### 2°) POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION :

- Inscription pour la durée de chaque accueil **ou pour une semaine.**
- Inscriptions acceptées dans la limite des places disponibles. Cette limite atteinte, les demandes non satisfaites seront en liste d'attente.
- Acceptation de celles-ci en fonction des déficiences constatées, selon l'ordre de priorité suivant : familles domiciliées à Abscon ou enfants scolarisés sur la commune.

#### 3°) REMBOURSEMENT DES DROITS EN CAS D'ABSENCE :

Remboursement des droits pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou une autre pièce probante, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours pendant lesquels l'accueil est assuré.

## PAIEMENT A L'INSCRIPTION

### En un seul règlement

chèque à l'ordre de « Régie Enfance et Jeunesse » ou en numéraire

Le dossier est à remplir sur place pour les premières demandes

- \* *Photo de l'enfant,*
- \* *Carnet de santé,*
- \* *Attestation d'assurance « Responsabilité civile »,*
- \* *Jugement de divorce le cas échéant pour attester de l'autorité parentale et du domicile de l'enfant,*
- \* *Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,*
- \* *Justificatifs des employeurs des deux parents pour l'inscription en Garderie matin et soir pendant le mois*

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**